



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## CONSEIL

### Cent trente-sixième session

Rome, 15 - 19 juin 2009

**Rapport de la cent vingt-sixième session du Comité financier**  
**Rome, 11 – 15 mai 2009**

### Table des matières

|                                                                                |             |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Questions soumises à l'attention du Conseil                                    | Page iv     |
|                                                                                | Paragraphes |
| Introduction                                                                   | 1 - 5       |
| Réforme et Plan d'action immédiate                                             |             |
| CADRE DE L'ÉTUDE SUR LA GESTION DES RISQUES À<br>L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION   | 6 - 7       |
| EXAMEN DU FONDS FIDUCIAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU<br>PLAN D'ACTION IMMÉDIATE | 8 - 13      |
| ÉLÉMENTS DE L'EXAMEN DÉTAILLÉ                                                  | 14 - 24     |

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

## Questions financières et budgétaires

|                                                                                                                              |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LES VIREMENTS ENTRE PROGRAMME ET CHAPITRES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2008-09   | 25 - 29 |
| BARÈME DES CONTRIBUTIONS 2010-11                                                                                             | 30      |
| QUESTIONS FINANCIÈRES: FAITS MARQUANTS ET SITUATION DES CONTRIBUTIONS COURANTES ET DES ARRIÉRÉS                              | 31 - 33 |
| ÉVALUATION ACTUARIELLE DES OBLIGATIONS RELATIVES AU PERSONNEL POUR 2008                                                      | 34 - 41 |
| MESURES DESTINÉES À ENCOURAGER LE PAIEMENT RAPIDE DES CONTRIBUTIONS                                                          | 42 - 46 |
| RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES POUR LE SECTEUR PUBLIC                              | 47 - 51 |
| RAPPORT SUR LES PLACEMENTS 2008                                                                                              | 52 - 55 |
| RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES AJUSTEMENT AU PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERNANT LES ÉCONOMIES ET GAINS D'EFFICIENCE NON IDENTIFIÉS | 56 - 58 |
| ÉLÉMENTS POUR LE PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE, LE PLAN À MOYEN TERME 2010-13 ET LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-11     | 59 - 64 |
| RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS AU TITRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE                             | 65 - 67 |

## Ressources humaines

|                                                                                                                     |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| RÉVISION ET APPLICATION DE LA POLITIQUE DE LA FAO RELATIVE À L'ENGAGEMENT DE PERSONNEL CONTRACTUEL ET DE RETRAITÉS  | 68 - 73 |
| RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DE LA STRATÉGIE ET DU CADRE POLITIQUE POUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES | 74 - 80 |

## Questions de contrôle

|                                                                                                                                                                                                       |         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES<br>RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES                                                                                                               | 81 - 83 |
| RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ (2008) DU BUREAU DE<br>L'INSPECTEUR GÉNÉRAL                                                                                                                                 | 84 - 86 |
| BUREAUX DE LIAISON DANS LE SYSTÈME DES<br>NATIONS UNIES (JIU/REP/2007/10)                                                                                                                             | 87 - 88 |
| SUITE DONNÉE À LA DEMANDE FORMULÉE PAR LA<br>CONFÉRENCE CONCERNANT LA PRÉSENTATION<br>D'INFORMATIONS PERTINENTES SUR LE SOMMET PROPOSÉ<br>EN NOVEMBRE 2009: ASPECTS ORGANISATIONNELS ET<br>FINANCIERS | 89 - 96 |

## Autres questions

|                                                |          |
|------------------------------------------------|----------|
| MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ FINANCIER        | 97 - 101 |
| DATE ET LIEU DE LA CENT VINGT-SEPTIÈME SESSION | 102      |

## Annexe I

|                                                                                                                                   |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LES<br>VIREMENTS ENTRE PROGRAMMES ET CHAPITRES<br>BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2008-09 | page 19 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|

## Annexe II

|                                                 |         |
|-------------------------------------------------|---------|
| BARÈME DES CONTRIBUTIONS PROPOSÉ POUR 2010-2011 | page 24 |
|-------------------------------------------------|---------|

---

## Questions soumises à l'attention du Conseil

---

---

### Rapport de la cent vingt-sixième session du Comité financier

---

|                                                                                                                                 | Paragraphes |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2008-09   | 25 - 29     |
| - Barème des contributions 2010-11                                                                                              | 30          |
| - Questions financières: faits marquants et situation des contributions courantes et des arriérés                               | 31 – 33     |
| - Rapport intérimaire sur les ajustements au Programme de travail concernant les économies et gains d'efficience non identifiés | 56 – 58     |
| - Éléments pour le projet de Cadre stratégique, le Plan à moyen terme 2010-13 et le Programme de travail et budget 2010-11      | 59 – 64     |

---

## **Introduction**

1. Le Comité financier a soumis au Conseil le rapport de sa cent vingt-sixième session.
2. Ont assisté à la session les représentants suivants:

Président: M. Yasser A. R. Sorour (Égypte)

Vice-Président: M. Lee Brudvig (États-Unis d'Amérique)

Membres: M. Moungui Médi (Cameroun)

M. Li Zhengdong (Chine)

M. Søren Skafte (Danemark)

M. Jean-Jacques Soula (France)

M. Eckhard W. Hein (Allemagne)

S.E. M. Jorge E. Chen Charpentier (Mexique)

M. Aamir Khawaja (Pakistan)

S.E. M. Eudoro Jaén Esquivel (Panama)

M. Robert Sabiiti (Ouganda)

3. Le Président a informé le Comité que M. Chris Hegadorn avait été désigné pour remplacer M. Lee Brudvig en tant que représentant des États-Unis d'Amérique à la session les 14 et 15 mai. En outre, Son Excellence M. Eudoro Jaén Esquivel de Panama a été remplacé pendant une partie de la session par M. Horacio Maltez. Un résumé des qualifications de MM. Hegadorn et Maltez figure dans l'additif au présent rapport (CL 136/8-Add.1).
4. Le Comité a décidé, en vertu de l'Article II.3 du Règlement intérieur du Comité financier, d'admettre, sans préjudice de l'Article II.3, des observateurs sans droit de parole de tous les États Membres de l'Organisation aux travaux de sa cent vingt-sixième session.
5. Conformément à l'accord conclu entre le Président du Comité financier et le Président du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'Évaluation externe indépendante de la FAO (CoC-EEI), le Comité financier a décidé d'adopter son rapport sur les points 4 (par. 6 et 7), 5 (par. 8 à 13), 6 (par. 14 à 24) et 16 (par. 74 à 80) de l'ordre du jour le mercredi 13 mai dans l'après-midi, et cela afin de permettre de distribuer aux membres du CoC-EEI un extrait du rapport relatif à ces points avant la tenue des réunions des groupes de travail les 20 et 21 mai.

## **Réforme et Plan d'action immédiate**

### **CADRE L'ÉTUDE SUR LA GESTION DES RISQUES À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION**

6. Tout en rappelant que la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation faisait partie de la décision de la Conférence relative au Plan d'action immédiate, le Comité a estimé que les informations qui lui étaient présentées étaient insuffisantes et ne lui permettaient pas de prendre une décision concernant la réalisation d'une étude sur la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation, notamment en raison du caractère provisoire du cadre de référence et de l'absence de détails et d'évaluation des coûts.
7. Le Comité a décidé de reporter à sa session de juillet sa décision concernant l'étude sur la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation. Il a demandé que lui soit présenté un cadre de référence plus détaillé, en fonction des résultats de l'évaluation de la gestion des risques en cours, ce qui lui permettrait alors de prendre une décision en connaissance de cause.

## **EXAMEN DU FONDS FIDUCIAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION IMMÉDIATE**

8. Le Comité s'est félicité des progrès satisfaisants réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action immédiate pour le renouvellement de la FAO ainsi que de l'engagement de la Direction à cet égard.
9. Le Comité a réaffirmé que le PAI constituait une priorité absolue pour l'Organisation et représentait un investissement nécessaire pour son avenir.
10. Il a rappelé qu'aux termes de la Résolution 1/2008 de la Conférence, la mise en œuvre du PAI en 2009 devait être financée par des contributions extrabudgétaires volontaires et il s'est déclaré préoccupé par le faible niveau actuel des contributions financières au Fonds fiduciaire du PAI. Il a noté qu'au 11 mai 2009, les contributions en espèces fournies au Fonds fiduciaire s'élevaient à 3,4 millions d'USD, alors que les besoins pour 2009 étaient chiffrés à 19,9 millions d'USD, sans tenir compte de la phase finale de l'Examen détaillé. Il a noté en particulier que la situation ne s'était pas améliorée de façon significative depuis son examen du mois de mars, même si les contributions imminentes annoncées par certains membres étaient une source d'encouragement.
11. Le Comité a rappelé qu'à sa cent vingt-cinquième session, en mars 2009, il était arrivé à la conclusion qu'il faudrait définir les priorités parmi les actions du PAI si des contributions complémentaires importantes n'étaient pas versées au Fonds fiduciaire pour le mois de mai au plus tard et il a noté que la Direction était d'accord sur une telle démarche. Il a donc recommandé que la Direction prépare des informations détaillées concernant un calendrier de mise en œuvre du PAI, mieux ajusté aux ressources qui seraient probablement disponibles en 2009, qui serait examiné par le CoC-EEI lors d'une réunion qui aurait lieu avant la cent trente-sixième session du Conseil, en juin 2009. Il a exprimé le souhait d'examiner à nouveau la situation du Fonds fiduciaire à sa session de juillet.
12. Le Comité a instamment invité les Membres de l'Organisation à fournir des contributions supplémentaires, y compris des contributions extrabudgétaires sans affectation spéciale afin de faciliter le financement du PAI. Il a également lancé un appel pressant pour la proposition de solutions novatrices et s'est déclaré disposé à appuyer des propositions de flexibilité budgétaire prudente afin de financer le PAI d'une façon qui ne compromette pas la mise en œuvre du Programme de travail de l'Organisation pour 2009, notamment lorsque des ressources extrabudgétaires permettent de libérer des ressources du budget ordinaire.
13. Le Comité s'est félicité des efforts déployés inlassablement par la Direction pour encourager les États Membres à contribuer au Fonds fiduciaire du PAI, y compris les communications du Directeur général aux représentations permanentes auprès de la FAO. Le Comité a recommandé au Président du CoC-EEI de nommer dès que possible, avant la session de juin du Conseil, un chef de file choisi parmi les États Membres et chargé de mobiliser des financements pour le PAI et de rassembler un groupe de représentants, provenant de toutes les régions, afin d'entreprendre des activités de sensibilisation et de mobilisation active de fonds.

### **ÉLÉMENTS DE L'EXAMEN DÉTAILLÉ**

14. Le Comité a pris note du rapport de la Phase 2 de l'Examen détaillé, présenté par les consultants externes, Ernst and Young. Il s'est félicité de la présence de consultants d'Ernst and Young et de fonctionnaires de la FAO responsables des diverses activités liées à l'Examen détaillé au cours de l'examen de la question. Le Comité s'est félicité de la présentation orale faite par le Secrétariat, qui donnait un aperçu des éléments préliminaires de la réponse de la Direction concernant le rapport de la Phase 2 de l'Examen détaillé, qui viennent s'ajouter aux observations initiales faites sur les coûts et les économies décrits dans le résumé analytique du rapport, qui avait été présenté au Comité quelques jours plus tôt. Le Comité a noté qu'il ne s'agissait que d'un examen préliminaire des conclusions finales de l'Examen détaillé et que la Direction présenterait

une réponse sur le fond à ces propositions qui serait soumise au Groupe de travail III du CoC-EEI, qui devait se réunir le 20 mai.

15. Le Comité s'est félicité de la vision d'ensemble contenue dans l'Examen détaillé en ce qui concerne la structure organisationnelle et les processus administratifs de la FAO. Il a toutefois noté que cet examen aurait pu tirer profit d'une plus large participation des bureaux décentralisés et des départements techniques ainsi que d'un examen détaillé du Centre des services communs.

16. Le Comité a réaffirmé le rôle central attribué à la fonction Ressources humaines et la recommandation tendant à créer un poste de Chef de l'informatique.

17. Le Comité a souligné la nécessité d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations spécifiques de l'Examen détaillé, dans le cadre du PAI, et a noté que la mise en œuvre de ces recommandations pourrait être confiée aux chefs de projet du PAI, compte tenu des relations intrinsèques existant entre l'Examen détaillé et le PAI.

18. Le Comité a pris note des vues des consultants Ernst and Young sur la vaste gamme d'initiatives entreprises simultanément par la FAO dans le cadre du processus de réforme et a recommandé que l'Organisation définisse ses priorités et cible son attention sur les actions du PAI et les conclusions de l'Examen détaillé, selon un ordre logique. Le Comité a reconnu que de nombreuses initiatives étaient prises en même temps et a également appelé l'attention sur leurs implications financières et sur les dépenses non quantifiées en personnel qu'il faut engager pour mener de front de nombreuses initiatives. Le Comité a noté à quel point il importait de faire converger et intégrer l'Examen détaillé, le PAI et d'autres initiatives de réforme dans le Programme de travail et budget (PTB) 2010-2011 et le Plan à moyen terme (PMT) 2010-2013. À cet égard, le Comité a souligné la nécessité d'initiatives importantes déjà entérinées par le Comité financier et d'autres organes directeurs comme la mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

19. Le Comité a appuyé la proposition concernant une unité conjointe chargée des achats pour les trois organismes ayant leur siège à Rome, tout en reconnaissant la nécessité d'un appui des Membres à cet égard, et a demandé des éclaircissements à ce sujet. Le Comité s'est félicité de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, qui avait débuté il y a quelques années, notamment pour la fourniture d'énergie électrique, et s'était développée dans d'autres domaines après les réunions récentes tenues avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) et il a déclaré attendre avec intérêt un rapport d'avancement sur cette question pour sa session de juillet. Il a noté qu'il fallait que tous les organismes ayant leur siège à Rome soient d'accord pour pouvoir appliquer la recommandation de l'Examen détaillé tendant à créer une unité conjointe chargée des achats. À cet égard, le Comité a accueilli avec satisfaction la participation active de la FAO au système d'achats à l'échelle de tout le système des Nations Unies, dans le cadre du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et a été informé du fait que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'harmonisation des pratiques des organisations prévoyait des financements prioritaires dans le domaine des achats.

20. Certains membres ont demandé des informations plus détaillées sur l'examen des processus administratifs au sein de la Direction générale, proposé dans l'Examen détaillé. Le Comité a pris note des éclaircissements fournis par Ernst and Young, qui précisaient que dans l'Examen détaillé, les ressources et le temps disponibles avaient été concentrés sur l'analyse des services de l'Organisation, mais ont néanmoins estimé que cet examen devrait se faire pour assurer une réalisation plus efficace des activités de soutien et administratives, et afin d'accélérer le processus de prise de décisions. Le Comité a pris note des éclaircissements donnés par le Secrétariat, qui était d'accord sur la recommandation, dans le contexte d'une définition appropriée des priorités et du cadre de financement pour la mise en œuvre des recommandations de l'Examen détaillé et du PAI.

21. Certains membres du Comité ont exprimé leur préoccupation concernant les recommandations de l'Examen détaillé sur la traduction, en soulignant la nécessité d'assurer une qualité adéquate des traductions et le respect des délais. Le Comité a noté que les consultants Ernst and Young reconnaissaient que la FAO disposait d'un service de traduction efficient, mais a également noté que les coûts de la traduction interne étaient supérieurs aux tarifs appliqués par les traducteurs extérieurs. Le Secrétariat a fait remarquer que seuls deux organismes du système des Nations Unies, dont la FAO, pratiquaient intégralement la facturation des coûts des services de traduction et que les tarifs de la FAO étaient nettement inférieurs à ceux de tout autre organisme. Il a également été noté que la part actuelle des traductions externalisées était supérieure à celle de tout autre organisme comparable des Nations Unies. Les coûts de la traduction à la FAO représentaient environ 1 pour cent des ouvertures nettes de crédits, ce qui était moins que dans d'autres organisations comparables. Le Secrétariat a accepté l'orientation générale de la recommandation de l'Examen détaillé mais il existait des divergences de vues quant au taux d'externalisation possible des traductions. Le Secrétariat a précisé que compte tenu du volume des traductions urgentes (à réaliser en cours de session) et confidentielles, ainsi que du travail interne de révision et de contrôle de la qualité des traductions extérieures (recommandé par les consultants Ernst and Young), il fallait maintenir à peu près les effectifs actuels des groupes de traduction, pour chaque langue.

22. Le Comité a reconnu la nécessité de trouver un équilibre entre les dépenses initiales à engager pour la mise en œuvre des recommandations de l'Examen détaillé et les économies à plus long terme et a pris note de l'opinion exprimée par le Secrétariat, qui invitait à la prudence concernant le niveau des coûts ponctuels avancé par Ernst and Young qui, à son avis, était trop bas. Le Secrétariat a également noté dans sa réponse préliminaire que certaines questions, comme les coûts de réaffectation du personnel, ne semblaient pas avoir été prises en considération. Le Comité a noté que le Secrétariat invitait à la prudence quant à la quantification des économies et au laps de temps envisagé avant qu'elles ne se concrétisent. Les consultants Ernst and Young ont fait remarquer que les dépenses de réaffectation pourraient être réduites au minimum en réaffectant ailleurs le personnel, mais le Secrétariat a fait valoir que si ces réaffectations pouvaient réduire les coûts ponctuels, il faudrait également réexaminer leurs effets sur les économies.

23. Après avoir écouté les explications du Secrétariat et d'Ernst and Young, le Comité a reconnu qu'il faudrait plutôt envisager une période de sept ans, au lieu de cinq ans comme indiqué dans le rapport de l'Examen détaillé, pour examiner l'ensemble des économies réalisées, car cela donnerait une vue plus équilibrée des avantages qui pourraient découler des propositions en démontrant que les gains nets augmentaient significativement dès que les dépenses ponctuelles étaient pleinement engagées.

24. Le Comité a reconnu la nécessité de poursuivre les consultations entre le Secrétariat et les consultants Ernst and Young afin d'arriver à une convergence de vues sur les recommandations viables de l'Examen détaillé et leurs coûts et économies potentiels et a déclaré attendre avec intérêt des informations sur l'issue de telles consultations.

## **Questions financières et budgétaires**

### **RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LES VIREMENTS ENTRE PROGRAMMES ET CHAPITRES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2008-2009**

25. Conformément aux Articles 4.5 et 4.6 du Règlement financier, le Comité a examiné le *Rapport annuel du Directeur général sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2008-2009*.

#### *Crédits budgétaires 2008-09 et justification des ajustements*

26. Le Comité a rappelé que les ouvertures de crédits de 929,8 millions d'USD votées par la Conférence en novembre 2007 pour l'exercice 2008-09 prévoyaient que des économies et des

gains d'efficience supplémentaires d'un montant de 22,1 millions d'USD devraient être identifiés et réalisés dans l'exécution du programme de travail au cours de l'exercice biennal. Il a également rappelé que lors de l'examen du premier rapport intérimaire, en mai 2008, il avait demandé à recevoir une estimation des incidences sur des répartitions entre chapitres dans les prochains Rapports sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires. Le Comité a procédé à l'examen des ajustements qu'il est proposé d'apporter à la répartition entre chapitres découlant de l'allocation intégrale de ces économies et gains d'efficience. Conformément à l'Article 4.5 b) du Règlement financier, le Comité a approuvé les virements entre chapitres qui en résultent, ainsi qu'il est indiqué au Tableau 1 du *Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2008-2009* (voir Annexe 1).

### *Projections budgétaires 2008-09*

27. Le Comité a pris note du fait que les dépenses budgétaires engagées en 2008 s'élevaient à 441,1 millions d'USD, soit 47 pour cent des crédits budgétaires nets pour 2008-09 et que l'utilisation intégrale des crédits biennaux était prévue, à l'exception du Chapitre 9, Dépenses de sécurité, dont l'excédent serait reporté sur le prochain exercice, conformément aux dispositions du Règlement financier. Le Comité a été informé des besoins croissants pour la sécurité et la sûreté des fonctionnaires et des biens et il a noté que les dépenses de sécurité seraient suivies de près dans les prochains mois et que la prévision serait modifiée en conséquence.

28. Le Comité a pris note des prévisions provisoires de virements entre chapitres budgétaires, pour l'exercice, des Chapitres 2 (0,6 million d'USD) et 3 (3,9 millions d'USD) aux Chapitres 1 (0,6 million d'USD), 4 (1,1 million d'USD) et 5 (3,9 millions d'USD). Il a noté que la demande formelle de virements entre chapitres serait présentée à sa prochaine session, en juillet 2009, sur la base d'informations actualisées.

29. Le Comité est convenu d'approuver en principe l'allocation de tous gains fortuits ou excédents budgétaires globaux aux projets de dépenses d'équipement en rapport avec la réforme (Chapitre 8), notant que cela serait également conforme aux orientations qu'il avait données à sa cent vingt-cinquième session<sup>1</sup>. Le Comité a cependant souligné que le Programme de travail et budget serait intégralement exécuté. Il a rappelé que les gains d'efficience réels identifiés jusque-là en 2008-09 s'établissaient à 18,1 millions d'USD et a souligné que les mesures visant à obtenir la partie restante de 22,1 millions d'USD, conformément à la Résolution de la Conférence devraient être appliquées avec vigueur. Le Comité attendait, dans le prochain rapport sur l'exécution du budget, un relevé détaillé des gains d'efficience et d'économies réalisées et une mise à jour sur leur répartition entre chapitres.

## **BARÈME DES CONTRIBUTIONS 2010-11**

30. Le Comité a examiné et accepté le barème des contributions proposé pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir Annexe II) présenté dans le document FC 126/3 et a approuvé le projet de résolution ci-après à soumettre au Conseil et à la Conférence:

### **Résolution BARÈME DES CONTRIBUTIONS 2010-11**

#### **LA CONFÉRENCE**

Ayant pris note des recommandations de la cent trente-sixième session du Conseil;

---

<sup>1</sup> CL 136/REP, paragraphe 22.

Confirment que, comme par le passé, la FAO doit suivre le barème des quotes-parts de l'ONU et l'adapter pour tenir compte du fait que les Membres de la FAO ne sont pas tous Membres de l'ONU et vice-versa;

Décide que le barème des contributions de la FAO pour 2010-11 devrait dériver directement du barème des quotes-parts des Nations Unies en vigueur en 2009;

Adopte pour 2010 et 2011 le barème figurant à l'Annexe 2 au présent rapport.

### **QUESTIONS FINANCIÈRES: FAITS MARQUANTS ET SITUATION DES CONTRIBUTIONS COURANTES ET DES ARRIÉRÉS**

31. Le Comité a examiné le document consacré aux *Questions financières: faits marquants et situation des contributions courantes et des arriérés* qui donnait les résultats non vérifiés des 12 premiers mois de l'exercice 2008-09 et la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2008. Le Comité a également examiné un document de travail sur *l'état des contributions courantes et des arriérés* au 8 mai 2009.

32. En examinant les documents précités, le Comité a pris note des faits saillants ci-après:
- a) Le déficit du Fonds général au 31 décembre 2008 s'élevait à 412,7 millions d'USD, contre un solde de 465,3 millions d'USD au 31 décembre 2007. Cependant, l'amélioration était fondée sur des résultats provisoires et ne pouvait pas être considérée comme indicative du résultat final de l'exercice 2008-09.
  - b) Les contributions courantes non réglées au 8 mai 2009 s'élevaient à 217,8 millions d'USD et 176,3 millions d'EUR, contre 184,2 millions d'USD et 141,6 millions d'EUR respectivement à la même date en 2008. Le Comité a noté avec préoccupation qu'entre 2005 et 2009, près de la moitié des Membres de l'Organisation n'avaient pas versé leurs contributions courantes au budget ordinaire. En outre, une partie importante des contributions courantes pour 2008 (11 pour cent) n'avait pas encore été versée, représentant 54 millions d'USD (consolidés). Le niveau élevé des contributions courantes non réglées continuait d'être un important facteur qui fragilisait la santé financière de l'Organisation.
  - c) Les prévisions de liquidités mises à jour de 2009 étaient essentiellement fondées sur la rétrospective des paiements des Membres; toutefois, le paiement de certaines sommes importantes attendu en avril ne s'était pas concrétisé, rendant plus incertaine la prévision. Le versement de montants importants en mai et juin était essentiel pour que les montants des liquidités des deuxième et troisième trimestres de 2009 demeurent à un niveau suffisant pour qu'il ne soit pas nécessaire d'emprunter à l'extérieur. Le non-paiement d'importants montants au titre des contributions pour 2008 continuait à peser lourdement sur les prévisions des liquidités pour 2009. À défaut de recouvrement significatif d'arriérés ou de règlement anticipé de sommes attendues en 2009, l'Organisation serait contrainte d'emprunter à l'extérieur d'ici à octobre 2009.
  - d) Les obligations totales déterminées de façon actuarielle au 31 décembre 2008 pour les quatre plans relatifs au personnel s'élevaient à 1 042,2 millions d'USD, dont 729,9 millions d'USD d'obligations inscrites dans les états financiers. Les obligations non inscrites de 312,3 millions d'USD reflètent l'adoption de la « méthode comptable du couloir » pour reconnaître les gains et pertes actuariels conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public.
  - e) Le Comité a noté que l'obligation au titre de l'assurance maladie après cessation de service était sous-financée de 736,8 millions d'USD et que cela contribuait à un déficit structurel du Fonds général. Le Comité a de nouveau noté que les évaluations biennales de 14,1 millions d'USD pour le financement des obligations relatives à l'assurance maladie après cessation de service au titre des services passés des fonctionnaires, décidées initialement par la Conférence en novembre 2003, demeuraient bien inférieures aux besoins de financement biennaux pour que ces obligations soient intégralement financées d'ici à 2027. Sur la base de

l'évaluation actuarielle de 2008, il faudrait une contribution de 101,6 millions d'USD par exercice biennal pour parvenir au financement intégral d'ici à 2027. Le Comité a noté que la question du financement de l'assurance maladie après cessation de service serait examinée de plus près au titre du point 8 de l'ordre du jour de sa cent vingt-sixième session – *Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel pour 2008* et dans le contexte du PTB 2010-11.

- f) Le Comité a noté que les dépenses du Programme de coopération technique (PCT) en 2008 imputées sur les crédits de 2006-07 s'élevaient à 33,6 millions d'USD, tandis que les dépenses imputées sur les crédits de 2008-09 s'élevaient à 18,8 millions d'USD. Cela représentait une moyenne de 4,4 millions d'USD par mois en 2008, soit une hausse par rapport au chiffre de 2,5 millions d'USD par mois en 2006-07, mais une somme qui restait néanmoins au-dessous de la moyenne dépensée de 5,2 millions d'USD par mois pendant la période 2004-05. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le faible niveau des dépenses au titre du PCT en 2008-2009 et il a noté que cette question serait examinée plus en détail au titre du point 14 de l'ordre du jour de sa cent vingt-sixième session – *Rapport intérimaire sur l'exécution des activités au titre du Programme de coopération technique*.
- g) À la lumière de l'instabilité sensible qu'avaient connue récemment les marchés boursiers, le Comité a reçu une mise à jour de l'évaluation la plus récente du portefeuille de placements à long terme que l'Organisation détient pour le financement partiel des obligations liées au personnel qui s'élevaient à 1,042 milliard d'USD. La valeur boursière du portefeuille au 24 avril 2009 était tombée à 233 millions d'USD, contre 242 millions d'USD au 31 décembre 2008. Le Comité a noté que les résultats des placements de 2008 feraient l'objet d'un examen plus approfondi au titre du point 11 de l'ordre du jour de sa cent vingt-sixième session – *Rapport sur les placements 2008*.
- h) En ce qui concerne le Compte de dépenses d'équipement, le Comité a noté que 4,6 millions d'USD avaient été imputés sur le Compte en 2008, ce qui laissait un solde de clôture au 31 décembre 2008 de 8,8 millions d'USD devant être utilisé pour financer des projets en cours du Compte de dépenses d'équipement. Les dépenses imputées sur le Compte des dépenses de sécurité en 2008 s'élevaient à 9,4 millions d'USD, ce qui laissait un solde de clôture au 31 décembre 2008 de 2,3 millions d'USD correspondant à la contribution de l'Organisation au Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. Le Comité a noté que les questions relatives au Compte de dépenses d'équipement et au Compte de dépenses de sécurité feraient l'objet d'un examen ultérieur dans le contexte du PTB 2010-11.
- i) Le Comité a noté qu'à la suite de retards de paiement des contributions des Membres, le solde intégral du Fonds de roulement (25,6 millions d'USD) avait été avancé au Fonds général en décembre 2008, avant tout recours à des emprunts à l'extérieur, laissant un solde nul au 31 décembre 2008. Le Comité a noté que le montant autorisé du Fonds de roulement ne couvrait même pas un mois entier de débours de liquidités, et qu'il serait peut-être nécessaire de le réexaminer.
- j) Le Comité a noté que le solde du Compte de réserve spécial au 31 décembre 2008 s'élevait à 15,9 millions d'USD, dont 12,8 millions d'USD correspondaient à des gains de change non concrétisés qui s'appuyaient donc pas sur des ressources effectives en espèces. Le Comité a été informé que dans le contexte de la mise en œuvre des prescriptions de normes comptables internationales pour le secteur public, les fonctions, les finalités et le traitement comptable du Compte de réserve spécial, en particulier en ce qui concerne les virements des gains/pertes de change au Compte de réserve spécial, seraient réexaminés et les propositions de révision du Compte de réserve spécial seraient présentées au Comité financier.

33. Reconnaissant tout à fait que seul le versement ponctuel des contributions pourrait permettre à la FAO de répondre aux besoins de liquidités opérationnelles, le Comité financier a demandé instamment à tous les États Membres de régler en temps utile leurs contributions

courantes afin que la FAO soit en mesure de répondre aux besoins de trésorerie opérationnelle pour le programme de travail.

### **ÉVALUATION ACTUARIELLE DES OBLIGATIONS RELATIVES AU PERSONNEL POUR 2008**

34. Le Comité a été informé que cette évaluation avait été effectuée par un cabinet d'actuaire spécialisé, qui avait procédé à une analyse approfondie des coûts réels des demandes de remboursement et appliqué les dernières hypothèses économiques et démographiques en date, en prenant en compte entre autres le taux d'actualisation, l'inflation, l'inflation des dépenses médicales et le taux de mortalité.

35. Le Comité a examiné le document FC 126/8 et noté que, d'après la dernière évaluation actuarielle de 2008, les obligations relatives au personnel s'élevaient au 31 décembre 2008 à 1,0422 milliard d'USD au total (contre 719,1 millions d'USD un an plus tôt), soit 323,1 millions d'USD de plus qu'en 2007. Le Comité a noté que cette augmentation était essentiellement imputable aux obligations liées à l'assurance-maladie après cessation de service, en hausse de 301,5 millions d'USD.

36. Le Comité a été informé que les principales raisons expliquant l'augmentation des obligations relatives à l'assurance-maladie après cessation de service étaient les suivantes:

- l'introduction d'une hypothèse selon laquelle les demandes de remboursement progresseraient avec l'âge;
- le renforcement de l'euro par rapport au dollar des États-Unis;
- l'actualisation des hypothèses de mortalité pour tenir compte de l'allongement prévisible de l'espérance de vie;
- enfin, l'introduction d'une hypothèse de maintien de l'arrangement sur le partage des coûts actuellement en vigueur entre la FAO et les affiliés au plan d'assurance médicale.

37. Le Comité a noté que le montant total des obligations relatives au personnel inscrites dans les états financiers de l'Organisation au 31 décembre 2008, soit 729,9 millions d'USD, était inférieur à celui de l'évaluation actuarielle à la même date. Les obligations non inscrites de 312,3 millions d'USD sont attribuables à la méthode comptable du « couloir » adoptée pour constater de manière différée les gains et pertes actuariels conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui permet d'enregistrer des différences de 10 pour cent de surcroît pendant plusieurs années. Le Comité a noté en outre que le montant total des obligations non provisionnées s'élevait 787,4 millions d'USD au 31 décembre 2008, contre 404,5 millions d'USD au 31 décembre 2007.

38. Le Comité a de nouveau noté que l'enveloppe biennale de 14,1 millions d'USD destinée à couvrir les obligations relatives à l'assurance maladie après cessation de service au titre des services passés, qui avait été approuvée initialement par la Conférence en novembre 2003, restait nettement insuffisante en regard de l'objectif de financement biennal qui serait nécessaire pour que ces obligations soient intégralement amorties d'ici à 2027.

39. Le Comité s'est également penché sur des considérations essentielles en vue de futurs plans visant à amortir intégralement les obligations au titre de l'assurance-maladie après cessation de service, dont les suivantes:

- l'importante part en euros de ces engagements;
- l'effet des hypothèses de partage des dépenses entre les affiliés et avec l'Organisation.

40. Le Comité a rappelé l'avis du Conseil selon lequel il fallait amortir ces obligations à plus long terme en suivant des stratégies garantissant que les obligations importantes de l'Organisation sont intégralement couvertes. Il a reconnu que des financements supplémentaires destinés à l'amortissement des obligations de l'assurance-maladie après cessation de service étaient

nécessaires et il est convenu d'adresser une recommandation au Conseil dans le sens d'une augmentation des engagements biennaux dans le contexte du PTB 2010-11. Les propositions de financement reconnaîtraient la contribution des membres du personnel affiliés actifs au cours du temps et la révision possible de la date fixée pour l'amortissement intégral de ces obligations.

41. Le Comité a rappelé que d'autres institutions de grande envergure du système des Nations Unies se trouvaient à différents stades d'avancement sur la voie de la reconnaissance et du financement des obligations relatives au personnel et il s'est félicité que la FAO figure parmi les organisations du système qui avaient pris des mesures tant pour reconnaître que pour financer les obligations relatives au personnel à partir de différentes sources.

### **MESURES DESTINÉES À ENCOURAGER LE PAIEMENT RAPIDE DES CONTRIBUTIONS**

42. Le Comité a examiné le document établi par le Secrétariat, qui faisait la synthèse des discussions et des mesures prises depuis 2004 et dressait la liste des mesures actuellement en place ainsi que de celles qui étaient encore à l'étude.

43. Le Comité a également examiné les informations sur les prévisions d'emprunt que le Secrétariat lui avaient présentées lors de l'examen de la question relative aux faits saillants dans le domaine financier et a reconnu que la situation des liquidités du Programme ordinaire était critique et ne pouvait s'améliorer que grâce au versement rapide des contributions ordinaires des États Membres. Certains Membres du Comité ont noté que le niveau des réserves de l'Organisation (Fonds de roulement et Compte de réserve spécial) semblait inadéquat par rapport aux dépenses mensuelles moyennes du Programme ordinaire, qui se chiffraient à 44 millions d'USD, ce qui rendait l'Organisation vulnérable en cas de retard dans le paiement des contributions ordinaires des grands bailleurs de fonds. Le Comité a insisté pour que tous les pays règlent leurs contributions courantes en temps utile et que les pays redevables d'arriérés les versent rapidement, sans quoi le niveau des liquidités était lourdement grevé. Il a toutefois reconnu que certains pays redevables d'arriérés étaient confrontés à une situation économique extrêmement précaire.

44. Le Comité a rappelé que le taux de remise du plan actuel d'incitation au paiement rapide des contributions avait été fixé à zéro depuis 2004. De nombreux Membres ont estimé que ces plans n'étaient pas efficaces, car le calendrier des paiements était influencé par le cycle budgétaire des États Membres et d'autres questions politiques. Un Membre du Comité a estimé qu'il était important de réintroduire un taux de remise, même faible, pour envoyer un signal aux Membres de l'Organisation et encourager le paiement rapide des contributions. Le Comité a également pris note des mesures incitatives.

45. Le Comité a passé en revue et appuyé toutes les mesures actuellement en place pour encourager le paiement rapide des contributions des Membres et a souligné que les règles en vigueur devaient être appliquées strictement.

46. Le Comité est convenu de dresser (ci-après) la liste de toutes les propositions initiales présentées au cours des débats pour un premier examen par le Conseil, et a décidé de reporter son examen de la question à sa session de juillet 2009:

- a) les restrictions prévues aux alinéas 5 et 7 de l'Article XXII du Règlement général de l'Organisation (RGO) (concernant l'éligibilité au Conseil et la perte du siège au Conseil pour les États Membres redevables d'arriérés supérieurs aux contributions dues pour les deux années civiles précédentes) devraient s'étendre à la perte de siège au Comité financier, au Comité du Programme et dans les Comités faisant rapport au Conseil;
- b) les sanctions prévues à l'Article III.4 (perte du droit de vote) et aux alinéas 5 et 7 de l'Article XXII du RGO (élection au Conseil ou perte du siège) devraient être amendées pour faire en sorte qu'une seule année d'arriérés (au lieu de deux) donne lieu à des sanctions;

- c) des intérêts devraient être demandés pour les paiements en retard ou les coûts des emprunts extérieurs devraient être à la charge des pays ayant des contributions en retard;
- d) les États Membres redevables d'arriérés supérieurs aux contributions dues par eux pour les deux années civiles précédentes devraient soumettre au Comité financier, pour examen, un plan de paiement échelonné qui serait ensuite soumis à la Conférence pour approbation, alors que les États Membres redevables de montants inférieurs devraient présenter des explications par écrit concernant les raisons de ces arriérés, à soumettre au Comité financier pour examen;
- e) les règles existantes sur la perte du droit de vote devraient être appliquées de manière rigoureuse;
- f) l'assistance du PCT et le recrutement des ressortissants ne devraient pas être possibles pour les pays redevables d'arriérés.
- g) enfin, une série de directives devrait être élaborée, précisant les conditions régissant l'acceptation de contributions volontaires venant d'États Membres redevables d'arriérés.

## **RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES POUR LE SECTEUR PUBLIC**

47. Le Comité a été informé que, conformément au plan de projet révisé, l'année 2012 serait la première année pour laquelle toutes les opérations devant être soumises à une vérification extérieure des comptes seraient réalisées en conformité avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). La révision de la date de mise en œuvre tient compte de la capacité et les contraintes en termes de ressources de l'Organisation, sans compter qu'elle favorise les synergies avec d'autres initiatives internes, en particulier l'intégration dans le projet de Normes comptables internationales pour le secteur public du (IPSAS) du projet de remplacement du système de comptabilité de terrain.

48. Le Comité a noté que le Bureau de l'Inspecteur général avait analysé le projet de normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et conclu que ce projet disposait de structures de gouvernance et de gestion saines appuyées par des plans détaillés mais que, compte tenu de son caractère interne, il fallait un engagement de la Direction et des priorités organisationnelles plus fortes en ce qui concerne d'autres initiatives en cours. Le Comité a été informé que ce projet continuait à surveiller les risques principaux liés aux facteurs suivants:

- a) disponibilité limitée de personnel compétent dans ces domaines dans l'ensemble de la FAO et
- b) capacité, infrastructure et systèmes limités dans les bureaux décentralisés. Le coût estimé total du projet pour les trois exercices biennaux reste de 13,9 millions d'USD.

49. Le Comité a été informé que le système de comptabilité de terrain existant n'était plus adapté aux besoins d'une organisation de plus en plus décentralisée, comme en témoigne une augmentation des déboursments extrabudgétaires des bureaux décentralisés supérieure à 100 pour cent par rapport à 2004. Le Comité a noté que le nouveau système qui doit remplacer le système de comptabilité de terrain permettrait d'améliorer les contrôles, les données et l'intégration avec les systèmes de l'Organisation et il contribuerait à la mise en conformité aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). La partie non financée du coût du projet de remplacement du système de comptabilité de terrain (qui serait l'objet d'une révision quand la planification détaillée sera achevée) est estimée à 2,5 millions d'USD. Le Comité a noté que l'Organisation entendait chercher des sources extrabudgétaires pour financer ce projet de remplacement du système de comptabilité de terrain.

50. Compte tenu des considérations qui précèdent, le Comité s'est déclaré favorable au report de la date de mise en œuvre à 2012 car ce calendrier, outre qu'il est réaliste, favorise au maximum les synergies au sein de l'Organisation. Il a noté en outre que la plupart des autres institutions du système des Nations Unies avaient reporté la date initialement prévue pour la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public à 2012. Notant la pression sur les ressources humaines résultant de diverses initiatives en cours au sein de l'Organisation, le Comité a souligné combien il était important de garantir que l'Organisation dispose des ressources

humaines nécessaires pour le projet de Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il a également souligné l'importance d'une collaboration suivie avec les autres organisations du système, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM).

51. Le Comité a réaffirmé l'importance des normes IPSAS pour améliorer la prise de décisions et la gouvernance et il s'est dit entièrement favorable à l'adoption des normes IPSAS à la FAO, reconnaissant qu'elle soutiendrait de nombreuses autres initiatives dans le cadre de la réforme. Le Comité a fait observer qu'il faudrait que le projet de normes comptables internationales pour le secteur public soit financé grâce au Dispositif pour les dépenses d'équipement dans le PTB 2010-11.

## **RAPPORT SUR LES PLACEMENTS 2008**

52. Le Comité a noté que les placements à court terme de l'Organisation correspondaient pour l'essentiel aux contributions versées à des fonds fiduciaires et conservées en attendant les décaissements pour des projets et que ces avoirs représentaient un montant de 742 millions d'USD à la fin de 2008. Le Comité s'est félicité des mesures prises en temps voulu par l'Organisation pour réduire les risques et préserver le capital détenu dans les fonds fiduciaires en dépit des fortes baisses subies par les marchés en 2008. L'Organisation a repositionné le portefeuille de placements au cours de l'été 2008 et 95 pour cent des avoirs à court terme sont maintenant détenus sous la forme de titres présentant un risque négligeable. Grâce à ces mesures prises au moment voulu, le portefeuille des placements à court terme a pu obtenir un rendement positif pour 2008, même s'il se limite à 0,43 pour cent.

53. S'agissant des placements à long terme (d'une valeur estimée à 242 millions d'USD à la fin de 2008), le Comité a pris note des fortes baisses survenues sur les marchés financiers en 2008. Le Comité a noté avec satisfaction que le rendement annuel global des avoirs à long terme, même s'il était négatif (-21,36 pour cent), restait supérieur de 1 pour cent au point de référence établi et supérieur à de nombreuses autres organisations prises à des fins de comparaison. Le Comité s'est en même temps déclaré préoccupé par le déficit croissant de financement entre les placements à long terme (242 millions d'USD) et le niveau des obligations de dépenses après la cessation de service pour le personnel (1 042 millions d'USD) que le portefeuille des placements était censé combler. Le Comité a reconnu qu'aux niveaux actuels, les placements de l'Organisation ne seraient jamais suffisants pour couvrir ces obligations de dépenses et a suggéré de contrôler continuellement ce déficit et de saisir le Comité de cette question à une prochaine session.

54. Le Comité a noté que l'Organisation avait utilisé des méthodes de gouvernance saines pour gérer les avoirs à court et à long termes. Les contrôles tripartites, comprenant un Comité interne des placements, un Comité consultatif externe sur les placements et le Comité financier lui-même, se sont révélés efficaces.

55. Le Comité a également appuyé les mesures prises par l'Organisation à la fin de 2008 pour suspendre les intérêts payés sur les soldes non déboursés des fonds fiduciaires, étant donné que les taux du marché étaient proches de zéro. L'Organisation examinait actuellement de nouvelles approches pour le paiement d'intérêts, et étudiait notamment les pratiques d'autres organisations du système des Nations Unies. Le Comité a noté que les marchés financiers avaient fortement évolué et est convenu que le paiement d'intérêts sur le solde non dépensé des fonds fiduciaires devait suivre les conditions du marché car il fallait éviter tout manque à gagner au niveau des intérêts pour le Programme ordinaire. Le Comité a demandé à être informé des résultats de l'examen interne et de tout changement mis en place lorsque les conditions du marché permettront à nouveau de verser des intérêts sur les soldes non dépensés des fonds fiduciaires.

## **RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES AJUSTEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERNANT LES ÉCONOMIES ET GAINS D'EFFICIENCE NON IDENTIFIÉS**

56. Le Comité a rappelé que les ouvertures de crédits de 929,8 millions d'USD votées par la Conférence en novembre 2007 pour l'exercice biennal 2008-09 prévoyaient que des économies et des gains d'efficacité supplémentaires d'un montant de 22,1 millions d'USD seraient identifiés au cours de l'exercice biennal lors de l'exécution du Programme de travail.

57. Le Comité a noté les mesures prises par l'Organisation en si peu de temps pour mettre en place des mesures destinées à réaliser, sur une base biennale, l'ensemble des économies de 22,1 millions d'USD. Il a également noté que les mesures prises à ce jour permettaient de réaliser des économies de 18,1 millions d'USD. Le Comité a obtenu l'assurance que les mesures permettant de réaliser les 4 millions d'USD restants d'économies seraient mises en place en 2009, en s'appuyant en partie sur l'Examen détaillé et le Fonds d'innovation.

58. Le Comité a noté que des gains d'efficacité effectifs d'un montant de 9,3 millions d'USD avaient été réalisés à la fin mars 2009 et que ce montant n'atteindrait que 15,9 millions d'USD à la fin de l'exercice, en raison du délai nécessaire pour appliquer les mesures. Le Comité a noté avec préoccupation que le solde des économies, soit de 6,2 millions d'USD, devrait provenir de mesures ponctuelles appliquées au cours de l'exercice biennal, mais il a obtenu l'assurance que ces mesures n'auraient qu'un effet minime sur l'exécution du programme de travail prévu. Il a déclaré attendre avec intérêt un rapport d'avancement sur la question pour sa session de juillet 2009.

### **ÉLÉMENTS POUR LE PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE, LE PLAN À MOYEN TERME 2010-13 ET LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-2011**

59. Le Comité a examiné les projets d'éléments du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget présentés dans le document CL 136/16. Les Membres ont accueilli favorablement le document et se sont accordés à dire qu'il fournissait une base solide pour les délibérations.

60. Le Comité a reconnu que le séquençage de la préparation et de l'examen du Cadre stratégique, du PMT et du PTB était particulièrement complexe cette année, avec un examen par étape et des débats relatifs aux éléments par le Conseil et par ses Comités permanents, ainsi que par le CoC-EEI. Les Membres ont souligné que la documentation actuellement disponible avait un caractère provisoire qui nécessiterait des améliorations et des affinements, par exemple pour tenir compte des résultats de l'Examen détaillé dans la présentation des objectifs fonctionnels. De surcroît, le Comité a fait observer que les allocations de ressources pourraient d'abord être examinées à sa prochaine session, en juillet 2009.

61. Le Comité a appuyé la proposition concernant la rédaction de deux documents distincts: d'une part, le Cadre stratégique et d'autre part, un document combiné PMT/PTB. En outre, le Comité s'est félicité des éléments qui seraient présentés dans le PTB, notamment: les ressources biennales nécessaires – aussi bien courantes que volontaires – pour les résultats de l'Organisation; les coûts et économies découlant de la mise en œuvre du PAI; le calcul des augmentations de coût et des gains d'efficacité; la prise en compte des obligations à long terme (en particulier l'assurance médicale après cessation de service), les fonds de réserve et toute obligation insuffisamment financée; enfin, un projet de résolution relative aux ouvertures de crédits budgétaires.

62. Le Comité a accueilli favorablement les informations fournies au sujet des objectifs fonctionnels X (*collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes*) et Y (*administration efficace et efficace*). Plusieurs Membres ont estimé que les objectifs fonctionnels pourraient être encore affinés, notamment par l'insertion d'apports issus de l'Examen détaillé et

d'autres documents, et en rendant les indicateurs plus précis et opérationnels. Le Comité a rappelé que les Membres de la FAO avaient demandé une ventilation entre le budget-programme et le budget administratif de l'Organisation, et il a noté que l'objectif fonctionnel Y constituerait une référence pour la préparation du budget administratif.

63. Le Comité a estimé que le projet de résolution relative aux ouvertures de crédits budgétaires devrait être présenté différemment des versions précédentes, afin de le réaligner sur les objectifs stratégiques et fonctionnels récemment définis tout en ménageant une certaine souplesse pour une mise en œuvre efficace. Le Comité a noté que le Secrétariat présenterait ce projet de résolution relative aux ouvertures de crédits budgétaires au Comité à sa session de juillet.

64. Plusieurs Membres ont exprimé le souhait de voir affecter des ressources plus importantes au PCT.

### **RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS AU TITRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE**

65. Tout en notant les progrès accomplis dans l'approbation de projets financés sur les crédits budgétaires du PCT pour 2008/09, de nombreux Membres ont réitéré leurs préoccupations concernant le faible niveau de dépenses imputé sur les crédits de 2006/07 et de 2008/09 et du niveau prévu des dépenses mensuelles pour le reste de 2009. Il a rappelé qu'à sa cent vingt-deuxième session, le Comité avait réaffirmé la nécessité de mettre en œuvre intégralement les projets approuvés sur les crédits budgétaires 2006-07 avant la fin de 2009.

66. Le Comité a demandé que cette question soit maintenue à l'ordre du jour des prochaines sessions, tout en faisant noter qu'il serait préférable à l'avenir de l'examiner lors de la réunion conjointe avec le Comité du Programme (qui avait lui-même examiné en détail certains aspects des activités du PCT à sa cent unième session, tenue simultanément avec la cent vingt-sixième session du Comité financier) afin de ne pas limiter l'examen aux seuls aspects financiers et d'examiner en même temps un rapport analogue sur l'utilisation des ressources extrabudgétaires.

67. Le Comité a rappelé les décisions contenues dans le PAI en ce qui concerne la décentralisation du PCT et a noté que le Secrétariat prenait déjà diverses mesures préparatoires pour mettre en place le cadre de décentralisation du PCT. Il a été informé que le Secrétariat s'engageait pleinement dans ces efforts afin de mettre en place le système à compter du 1er janvier 2010. À cet égard, le Comité a demandé qu'une attention immédiate soit accordée au renforcement nécessaire des capacités dans les bureaux décentralisés, y compris sous la forme d'activités de formation, et à la révision des procédures de manière à accélérer l'approbation et l'exécution des projets, tout en garantissant la qualité de l'assistance fournie.

### **Ressources humaines**

#### **RÉVISION ET APPLICATION DE LA POLITIQUE DE LA FAO RELATIVE À L'ENGAGEMENT DE PERSONNEL CONTRACTUEL ET DE RETRAITÉS**

68. Le Comité financier a examiné les changements de politique sur les ressources humaines et les mesures de rationalisation proposées par l'Organisation en ce qui concerne l'utilisation de ressources humaines hors personnel et de retraités, comme présentés dans le document FC 126/15, qui avaient été formulés à la suite des débats tenus par le Comité à ce sujet lors de sa cent vingt-troisième session et sur la base des recommandations découlant de l'EET et du PAI.

69. Le Comité a rappelé qu'en ce qui concerne les ressources humaines hors personnel, le rapport de l'EET préconisait de rationaliser et de simplifier les procédures applicables aux contrats pour les ressources humaines hors personnel et a appelé à une évolution radicale, passant de contrôles *a priori* à des contrôles rétrospectifs. Il a aussi noté que le PAI invitait à introduire des politiques transparentes et compétitives pour le recrutement des consultants en accordant

l'attention voulue à la répartition géographique et à l'équilibre hommes-femmes (Action 3.67 du PAI); et à veiller à ce qu'il ne soit pas possible d'avoir recours à des consultants pour assurer l'intérim des postes vacants pendant une longue période par mesure d'économie. Quant aux retraités, l'EEI recommandait que l'Organisation adopte des conditions plus libérales et des procédures plus simples pour la rémunération des retraités des Nations Unies et d'autres instances aux taux du marché, tandis que le PAI recommandait de rationaliser le recours aux retraités de la FAO, qui ne devraient pas être réengagés pendant au moins six mois après leur départ à la retraite de l'Organisation (Action 3.68 du PAI).

70. Le Comité a été informé que des procédures plus simples visant à rémunérer les retraités des Nations Unies et d'autres retraités aux taux du marché ont été introduites en tant que mesures rapides prises en réponse au rapport de l'EEI et a noté que ces mesures étaient prises avec l'appui des organes directeurs. De nombreux Membres ont souligné que la réduction des coûts devrait rester un objectif important lors de la gestion des ressources humaines hors personnel et des retraités.

71. Le Comité a constaté avec satisfaction que les changements de politique proposés par l'Organisation correspondaient bien aux mesures prévues dans le PAI, tout en donnant la flexibilité de gestion requise pour répondre aux besoins des programmes. Ces changements comprenaient une communication efficace grâce à l'élaboration de directives et à une plus large diffusion des contrats passés pour le recrutement des ressources humaines hors personnel, afin de remédier à une répartition géographique déséquilibrée, avec présentation de rapports internes rétrospectifs sur les efforts consentis dans ce sens, l'introduction de fichiers électroniques de candidats en 2010, l'introduction de l'autocertification dans le processus de sélection interne des ressources humaines hors personnel et le renforcement du mécanisme interne de contrôle géré par la Division des ressources humaines. S'agissant des retraités, les modifications proposées comprenaient la simplification des règles et procédures en ramenant les trois catégories actuelles de retraités à une seule catégorie, les retraités des Nations Unies, et en interdisant le recrutement pendant six mois à compter du départ à la retraite (actuellement, trois mois). Les changements proposés comprenaient également l'interdiction de recruter des retraités pour assumer les fonctions du poste qu'ils occupaient avant leur départ à la retraite ou pour assumer des fonctions exécutives engageant l'Organisation.

72. Le Comité a souligné que les instruments contractuels pour le recours aux ressources humaines hors personnel constituaient un mécanisme utile pour réaliser des tâches et activités spécifiques qui devaient être exécutées dans un délai défini. Le Comité, tout en notant la flexibilité et le bon rapport coût-efficacité qu'offrait le recours à des ressources humaines hors personnel et à des retraités, a également reconnu l'importance de préserver le principe du traitement équitable des employés, conformément à des pratiques optimales d'emploi. Tout en reconnaissant les problèmes que posait la définition de ce qui constitue le travail de base de la FAO, le Comité a souligné la nécessité de faire en sorte que les instruments contractuels utilisés pour le recours à des ressources humaines hors personnel soient effectivement utilisés pour des tâches précises et par une période définie.

73. Le Comité a appuyé les changements de politique et les mesures de rationalisation proposés pour encourager l'utilisation efficace de ressources humaines hors personnel et de retraités, conformément au PAI. Compte tenu du rôle de gouvernance et de contrôle qui lui revenait en matière de ressources humaines ainsi que de l'importance attribuée à l'utilisation de ressources humaines hors personnel et de retraités, le Comité a demandé qu'un rapport annuel lui soit désormais soumis, pour information, concernant le recours à de tels arrangements.

## **RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DE LA STRATÉGIE ET DU CADRE POLITIQUE POUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

74. Le Comité a fait observer que la gestion des ressources humaines était fondamentale et qu'elle constituait un élément clé de la réforme de la FAO, et a rappelé sa décision, adoptée à sa cent vingt-cinquième session en mars 2009, de faire du cadre stratégique de gestion des ressources humaines un point permanent de l'ordre du jour de ses prochaines sessions.

75. Il s'est félicité des progrès accomplis par l'Organisation dans l'élaboration de la stratégie et du cadre général de gestion des ressources humaines, incorporant trois grands objectifs stratégiques de gestion des ressources humaines, à savoir a) créer les conditions requises pour que le personnel atteigne un niveau d'excellence et soit très productif; b) faire de la fonction RH un partenaire stratégique dans la gestion de l'Organisation; et c) fournir des services de RH efficaces et efficaces à l'appui de l'exécution du programme.

76. Le Comité a recommandé que le Secrétariat poursuive ses efforts afin d'aligner ces objectifs RH sur l'Objectif fonctionnel Y intitulé « *administration efficace et efficiente* » et a déclaré attendre que celui-ci soit pleinement pris en compte lors de l'élaboration des trois Résultats de l'Organisation correspondants et des indicateurs connexes pour le Plan à moyen terme (PMT) 2010-2013 et le PTB 2010-11. Il a noté avec satisfaction que ces objectifs serviraient de base à la formulation fondée sur les résultats d'indicateurs de réalisation et de cibles associés à des activités RH spécifiques et qu'ils permettraient au Comité d'exercer son rôle de contrôle. Le Comité a souligné qu'il importait de se référer à des indicateurs quantifiables pour mesurer l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité.

77. Le Comité a reconnu l'importance des six principales initiatives en matière de RH décrites dans le document FC 126/16<sup>2</sup>, à savoir l'évaluation des performances, la formation à la gestion et à l'encadrement, la restitution des informations de gestion, les nouvelles politiques de gestion des ressources humaines, l'appui à la restructuration et les initiatives de rationalisation, qui constituaient selon lui des éléments centraux pour la réalisation des objectifs concernant les RH.

78. Le Comité a assisté à une présentation orale des recommandations finales de l'examen détaillé en ce qui concerne les ressources humaines, ainsi qu'à une présentation des premières réactions de la Direction à ce sujet et est convenu de poursuivre l'examen de la question à sa session de juillet 2009.

79. Le Comité a été informé qu'une discussion plus approfondie s'avérerait nécessaire avec la société d'experts-conseils extérieure s'agissant de la recommandation de l'Examen détaillé relative à la dotation en personnel pour la fonction RH, en particulier l'établissement d'un référentiel servant à définir le rapport optimal entre les fonctionnaires chargés des ressources humaines et le nombre total d'employés. Le Comité a souhaité être informé de l'issue de cette discussion.

80. Le Comité a reconnu que le document relatif à la stratégie et au cadre général de gestion des ressources humaines restait un document « vivant » et a demandé, en guise de conclusion, que lui soit présenté un cadre général tenant compte des recommandations approuvées de l'Examen détaillé, dans le contexte du PMT 2010-2013, pour qu'il puisse l'examiner à sa session de juillet 2009.

---

<sup>2</sup> Rapport intérimaire sur la mise en application de la Stratégie et du cadre général de gestion des ressources humaines

## Questions de contrôle

### RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

81. Le Comité s'est félicité du rapport et a noté avec satisfaction que des progrès importants avaient été réalisés dans l'application des recommandations depuis le dernier rapport intérimaire, en reconnaissant à cet égard les efforts intégrés déployés par le Secrétariat dans le cadre de la mise en oeuvre du PAI.
82. Le Comité a noté avec préoccupation l'absence du Commissaire aux comptes à sa session, lors de l'examen du rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes. Le Comité a pris note de l'indication selon laquelle le Commissaire aux comptes ferait tout son possible pour que ce genre d'absence ne se reproduise pas.
83. Le Comité a demandé qu'à l'avenir, le document contienne les observations du Commissaire aux comptes, en regard de chaque recommandation, comme il en était convenu auparavant.

### RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ (2008) DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

84. Le Comité a remercié l'Inspectrice générale de lui avoir présenté un document clair, concis et riche en informations.
85. Le Comité a examiné les questions relatives aux effectifs du Bureau de l'Inspecteur général, à la mise en œuvre des recommandations émanant de l'examen de *l'évaluation de la qualité du Bureau* conduite en 2007 par l'Institut des auditeurs internes, aux modalités futures pour la nomination des membres du Comité de vérification, à l'identification, l'application et la présentation des recommandations à haut risque, à l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général et du fonctionnaire chargé des questions d'éthique, à l'absence d'une méthode exhaustive de gestion des risques et à la situation relative au transfert de la fonction du programme de vérification locale au Bureau de l'Inspecteur général.
86. À l'issue de l'examen de ces questions, le Comité a formulé un certain nombre d'observations et de suggestions en vue de l'amélioration des opérations de la FAO et de l'établissement de rapports par le Bureau de l'Inspecteur général, en veillant notamment à l'indépendance du fonctionnaire chargé des questions éthiques, en tenant compte de la nécessité d'une approche globale de la gestion des risques, et en perfectionnant la classification, l'application et la présentation des recommandations à haut risque restant à appliquer.

### BUREAUX DE LIAISON DANS LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES (JIU/REP/2007/10)

87. Le Comité a pris note du document CL 136/INF/8, qui inclut le Rapport du Corps commun d'inspection sur les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies et les observations y afférentes du Directeur général de la FAO, ainsi que celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.
88. Le Comité a reconnu l'importance des bureaux de liaison, qui permettent au système des Nations Unies d'assurer l'unité de son action, et aux institutions, aux fonds et aux programmes des Nations Unies de contribuer à la cohérence de l'ensemble du système. Le Comité a également pris note des informations relatives au nombre et à la situation géographique des bureaux de liaison de la FAO.

**SUITE DONNÉE À LA DEMANDE FORMULÉE PAR LA CONFÉRENCE  
CONCERNANT LA PRÉSENTATION D'INFORMATIONS PERTINENTES SUR  
LE SOMMET PROPOSÉ EN NOVEMBRE 2009:  
ASPECTS ORGANISATIONNELS ET FINANCIERS**

89. Le Comité a pris note des informations préliminaires sur les aspects organisationnels et financiers du Sommet mondial des chefs d'États et de gouvernements sur la sécurité alimentaire qu'il est proposé d'organiser en 2009, rappelant que cette idée avait été initialement formulée par le Directeur général à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation à New York et reprise par celui-ci dans sa déclaration devant la Conférence de la FAO lors de la trente-cinquième session (session extraordinaire) de la Conférence en novembre 2008.

90. Le Comité a accueilli favorablement un document décrivant les objectifs du Sommet établis par la FAO pour permettre de mieux comprendre les aspects financiers des dispositions. Il a noté qu'une décision sur la tenue du Sommet proposé serait prise par le Conseil à sa cent trente-sixième session en juin sur la base des documents qui seraient rédigés séparément à cette fin.

91. Concernant le financement des coûts supplémentaires du Sommet proposé, qui devrait être assuré entièrement par des sources extrabudgétaires, le Comité a été informé qu'ils se situeraient entre 1,5 et 2,5 millions d'USD.

92. Il a été informé que cette projection était fondée sur les coûts réels logistiques (par exemple: sécurité, service d'interprétation, location de matériel, assurance, etc.) de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale de juin 2008. Il a en outre été informé que les coûts du Sommet qu'il est proposé d'organiser devraient être inférieurs à ceux de la Conférence de 2008, tant pour l'Organisation que pour les Membres, compte tenu de la proposition d'organiser le Sommet à la même période que la trente-sixième session de la Conférence de la FAO.

93. Le Comité a été informé qu'aucun coût supplémentaire n'était prévu pour les besoins importants du Sommet, étant donné que le travail technique nécessaire était déjà réalisé dans le cadre du programme de travail existant et de la documentation technique relative à la Conférence de haut niveau sur le thème « Nourrir le monde » en 2050 pour laquelle des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 million d'USD avaient déjà été identifiées. Le Comité a été informé que la majeure partie des besoins de financement pour la Conférence de 2008 se rapportait, au contraire, à des dépenses techniques essentielles.

94. Le Comité a pris note avec satisfaction des assurances données par la Direction de la FAO quant à des initiatives envisagées de réduction maximale des coûts supplémentaires, qui favoriseraient les synergies à la fois au sein de la FAO et dans des instances extérieures à l'Organisation, telles que la Ville de Rome, la Chambre de commerce italienne, la Chambre des députés du Parlement italien ou d'autres.

95. Le Comité a pris note que des mesures visant à rassembler des fonds extrabudgétaires pour le Sommet seraient mises en œuvre seulement après qu'une décision définitive sur sa tenue aurait été prise par le Conseil en juin 2009, et il a noté que cela laissait peu de temps pour les activités préalables de mobilisation des ressources nécessaires.

96. Le Comité s'est dit certain que le financement supplémentaire pour le Sommet qu'il est proposé d'organiser en novembre 2009 serait intégralement financé par des ressources extrabudgétaires, dans un respect total du Règlement financier, et qu'il n'y ait pas d'incidences négatives sur le programme de travail.

## **Autres questions**

### **MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ FINANCIER**

97. Le Comité s'est félicité des efforts consentis par le Secrétariat pour assurer la diffusion rapide des documents avant la tenue de la cent vingt-sixième session du Comité, ainsi que de la grande qualité des documents fournis.

98. Le Comité a encouragé, comme il l'avait préconisé précédemment, le recours à des présentations audiovisuelles succinctes sur des thèmes particuliers pour les différents points de l'ordre du jour.

99. Il a salué la nouvelle pratique consistant à faire figurer un résumé et un dossier sur les mesures demandées par le Comité dans ses documents de session. Il a demandé que cette pratique soit également suivie, à l'avenir, pour les documents du Conseil et/ou de la Conférence présentés pour examen au Comité financier et que ces documents soient accompagnés d'un bref document de synthèse à l'intention du Comité.

100. Le Comité s'est félicité que les membres aient eu recours aux moyens de communication électroniques entre les sessions et pour le travail préparatoire.

101. Le Comité a réitéré qu'il était nécessaire de faire valoir et d'appliquer le principe convenu selon lequel des observateurs sans droit de parole peuvent être admis aux sessions du Comité financier, de manière à permettre aux membres du Comité de débattre harmonieusement et sans heurts.

### **DATE ET LIEU DE LA CENT VINGT-SEPTIÈME SESSION**

102. Le Comité a été informé que sa cent vingt-septième session devrait se tenir, selon un calendrier provisoire, à Rome du 27 au 28 mai 2009. Les dates définitives seront fixées en consultation avec le Président.

## Annexe I

### RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LES VIREMENTS ENTRE PROGRAMMES ET CHAPITRES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2008-09

#### Résumé / Mesures à prendre

- i) Le Comité est invité à souscrire à la répartition par chapitre des ouvertures de crédits de 929,8 millions d'USD pour 2008-09 approuvée par la Conférence, résultant des économies et gains d'efficacité complémentaires d'un montant de 22,1 millions d'USD qui n'étaient pas identifiées dans le PTB 2008-09. Les économies les plus élevées, 4,1 pour cent des ressources initiales (5,7 millions d'USD), ont été assignées au *Chapitre 5: Services de gestion et de supervision*. Des économies représentant 2,7 pour cent (6,3 millions d'USD) ont été identifiées au *Chapitre 4: Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme*, et 2 pour cent (5,4 millions d'USD), au *Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables*. Dans les autres chapitres, les économies d'efficacité ont été réparties comme suit: *Chapitre 1*, 1,4 pour cent (0,4 million d'USD); *Chapitre 3*, 1,6 pour cent (3,9 millions d'USD), *Chapitre 8*, 1,3 pour cent (0,3 million d'USD) et *Chapitre 9*, 0,6 pour cent (0,1 million d'USD).
- ii) Le Comité a aussi demandé de prendre note des prévisions concernant l'exécution du programme pour une ouverture de crédits nets de 929,8 millions d'USD approuvée par la Conférence au titre du Programme ordinaire. Les dépenses budgétaires enregistrées en 2008 s'élevaient à 441,1 millions d'USD<sup>3</sup> (47 pour cent des ouvertures nettes de crédit 2008-09) et les estimations relatives aux dépenses pour l'exercice biennal prévoient l'utilisation de l'ensemble des crédits alloués, à l'exception d'un excédent au *Chapitre 9*. Une demande officielle de virements entre chapitres sera soumise à la prochaine session (juillet 2009).

#### Contact

Directeur, Bureau du Programme, du budget et de l'évaluation, M. Boyd Haight  
Tél.+39 06 5705 5324

<sup>3</sup> Sur la base de dépenses du PCT représentant 50 pour cent des crédits biennaux du PCT et avant la répartition de la variance défavorable des dépenses de personnel et l'ajustement des dépenses au taux budgétaire

### *Introduction*

1. L'article 4.1 du Règlement financier autorise le Directeur général à engager des dépenses dans la limite des crédits votés par la Conférence. En conséquence, les dépenses totales correspondant à l'exécution du programme de travail ordinaire doivent être gérées dans la limite des crédits du programme ordinaire.
2. En vertu de l'article 4.6 du Règlement financier, le Directeur général gère les crédits votés, de manière que des fonds suffisants soient disponibles pour faire face aux dépenses pendant la totalité de l'exercice biennal, sans concentrer les engagements et les dépenses sur l'une quelconque des deux années. Le Comité financier examine chaque année la gestion par le Directeur général des crédits budgétaires du Programme ordinaire et le présent rapport annuel sur l'exécution du budget fait la synthèse des aspects budgétaires de l'exécution du Programme ordinaire 2008-09, à la fin de l'année 2008, pour examen
3. Conformément à l'Article 4.5 a) du Règlement financier, le Comité financier doit être informé de certains transferts de crédit d'une division à l'autre, alors que l'Article 4.5 b) de ce même Règlement stipule que les virements entre chapitres budgétaires doivent être approuvés par le Comité financier. Le présent rapport fournit: 1) une synthèse de la répartition par chapitre découlant de l'affectation des économies d'efficacité pour un montant de 22,1 millions d'USD qui n'étaient pas identifiées dans le PTB 2008-09, soumise à l'approbation du Comité, et 2) une première idée de l'ampleur probable des virements budgétaires découlant de l'exécution du programme de travail 2008-09. Une demande officielle de virements entre chapitres sera soumise à la prochaine session (juillet 2009).

### ***CRÉDIT BUDGÉTAIRES 2008-09 ET JUSTIFICATION DES AJUSTEMENTS***

4. Les ouvertures de crédits de 929,8 millions de USD votées par la Conférence en novembre 2007<sup>4</sup> pour l'exercice 2008-09 prévoyaient que des économies et des gains d'efficacité d'un montant de 22,1 millions de USD devraient être identifiés et réalisés dans l'exécution du Programme de travail au cours de l'exercice biennal. La Conférence a demandé au Directeur général d'inclure dans son rapport au Comité financier en mai, les ajustements en cours au Programme de travail pour tenir compte des économies et gains d'efficacité non identifiés supplémentaires conformément aux dispositions de l'Article 4.5 du Règlement financier.
5. Le document FC 126/12: *Rapport intérimaire sur les ajustements au Programme de travail et budget concernant les économies et gains d'efficacité non identifiés*, présente de façon plus détaillée les économies et gains d'efficacité réalisés à ce jour. Le présent document identifie l'impact au niveau des chapitres budgétaires de la répartition de la totalité des 22,1 millions d'USD d'économies, comme l'indique le *Tableau 1* ci-après.

---

<sup>4</sup> CR 3/2007

**Tableau 1.**

| Budget approuvé (en milliers d'USD)                                                                |                                 |                                 |            |                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------|--------------------------------------------|
| Chapitre                                                                                           | Programme de travail<br>2008-09 | Économies et gains d'efficacité |            | Ouverture de crédits nette pour<br>2008-09 |
|                                                                                                    |                                 | USD                             | %          |                                            |
| 1 Gouvernance de l'Organisation                                                                    | 27 038                          | -373                            | 1,4        | 26 665                                     |
| 2 Systèmes alimentaires et agricoles durables                                                      | 266 474                         | -5 437                          | 2,0        | 261 037                                    |
| 3 Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer                         | 239 851                         | -3 898                          | 1,6        | 235 953                                    |
| 4 Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme | 234 553                         | -6 335                          | 2,7        | 228 218                                    |
| 5 Services de gestion et de supervision                                                            | 139 671                         | -5 698                          | 4,1        | 133 973                                    |
| 6 Imprévus                                                                                         | 600                             | 0                               | 0,0        | 600                                        |
| 8 Dépenses d'équipement                                                                            | 20 378                          | -262                            | 1,3        | 20 116                                     |
| 9 Dépenses de sécurité                                                                             | 23 420                          | -139                            | 0,6        | 23 289                                     |
| <b>Total</b>                                                                                       | <b>947 985</b>                  | <b>-22 143</b>                  | <b>2,3</b> | <b>929 842</b>                             |

\* Les chiffres du Chapitre 1 incluent 4 millions d'USD pour le suivi de l'EEI votés par la Conférence dans la Résolution 3/2007.

6. Le Comité est invité à approuver la répartition par chapitre des ouvertures de crédits nettes du Programme ordinaire découlant de l'affectation des économies d'efficacité.

### ***PROJECTIONS BUDGÉTAIRES ET ESTIMATIONS DES TRANSFERTS DE CRÉDITS PRÉVUS ENTRE CHAPITRES POUR L'EXERCICE 2008-09***

7. Suite à l'évaluation des dépenses effectives pour 2008 et des besoins estimés pour 2009, des virements supplémentaires entre chapitres budgétaires seront peut-être nécessaires pour l'exercice biennal 2008-09, comme décrit ci-après.

8. Les résultats 2008-09 sont affectés par une variance défavorable prévue des dépenses de personnel estimée 5,8 millions d'USD, imputable essentiellement à des indemnités pour frais d'études, recrutement ou transfert plus élevées que celles inscrites au budget, ainsi qu'à l'augmentation des coûts des salaires et des pensions des agents des services généraux dans les bureaux décentralisés due à la dévaluation de l'USD. Par ailleurs, les coûts ponctuels et de transition associés à la décentralisation et à la délocalisation du Centre des services communs (CSC), y compris le redéploiement et la réinstallation du personnel, excèdent d'environ 4 millions d'USD le montant budgétisé. Les coûts sont en partie compensés par les ressources budgétisées non entièrement utilisées, par exemple celles associées aux coûts de la décentralisation dans les nouveaux bureaux sous-régionaux.

9. Le *Tableau 2* ci-après présente, par chapitre budgétaire, les prévisions concernant l'exécution du budget en 2008-09. Les dépenses effectives en 2008 s'élevaient 441,1 millions d'USD<sup>5</sup> (47 % de l'ouverture de crédits nette pour 2008-09). Les estimations relatives aux dépenses pour l'exercice biennal prévoient l'utilisation de l'ensemble des crédits alloués, y compris les *Imprévus*, sauf pour le *Chapitre 9* où l'excédent sera reporté sur le prochain exercice biennal conformément au Règlement financier.

<sup>5</sup> Sur la base de dépenses du PCT représentant 50 pour cent des crédits biennaux du PCT et avant la répartition de la variance défavorable des dépenses de personnel et l'ajustement des dépenses au taux budgétaire.

Tableau 2.

|   | Prévisions concernant l'exécution du budget en 2008-09 (en milliers de USD)                      | Ouvertures nettes de crédit | Dépenses prévues | Excédent/ (déficit) |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------|---------------------|
| 1 | Gouvernance de l'Organisation                                                                    | 26,7                        | 27,3             | (0,6)               |
| 2 | Systèmes alimentaires et agricoles durables                                                      | 261,0                       | 259,4            | 1,7                 |
| 3 | Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer                         | 236,0                       | 232,0            | 3,9                 |
| 4 | Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme | 228,2                       | 229,3            | (1,1)               |
| 5 | Services de gestion et de supervision                                                            | 134,0                       | 137,9            | (3,9)               |
| 6 | Imprévus                                                                                         | 0,6                         | 0,6              | -                   |
| 8 | Dépenses d'équipement                                                                            | 20,1                        | 20,1             | 0,0                 |
| 9 | Dépenses de sécurité                                                                             | 23,3                        | 21,1             | 2,2                 |
|   | <b>Ouverture totale de crédits (chiffre net)</b>                                                 | <b>929,8</b>                | <b>927,6</b>     | <b>2,2</b>          |

10. Compte tenu de ces premières estimations relatives à l'exécution du budget pour l'exercice biennal, il sera peut-être nécessaire de transférer des ressources des *Chapitres 2* (1,7 millions d'USD) et *3* (3,9 millions d'USD) au profit des *Chapitres 1* (0,6 million d'USD), *4* (1,1 million d'USD) et *5* (3,9 millions d'USD).

11. Le dépassement des dépenses au *Chapitre 1* est imputable essentiellement à la majoration des coûts de la Conférence régionale pour l'Europe ainsi qu'au financement de ressources humaines supplémentaires pour le Bureau juridique. Le dépassement au *Chapitre 4* est dû principalement à la variance défavorable prévue pour les dépenses de personnel.

12. Le dépassement au *Chapitre 5* provient des coûts ponctuels de la mise en place du Centre des services communs à Budapest qui sont plus élevés que budgétisés et des coûts supplémentaires du redéploiement, certaines fonctions administratives du Siège étant progressivement transférées au CSC (par exemple, la délocalisation du Groupe des comptes débiteurs). De plus, 40 pour cent des ressources de valorisation du personnel de l'exercice biennal de tous les chapitres ont été transférés au *Chapitre 5* à l'appui des mesures prises par l'Organisation concernant les priorités de valorisation du personnel et les recommandations apparentées émanant du rapport de l'EEL.

13. Bien que l'on prévoit actuellement l'utilisation totale des crédits ouverts au titre du *Chapitre 8* et un excédent pouvant atteindre 2,2 millions d'USD au *Chapitre 9* pour l'exercice 2008-09, il est rappelé que, conformément au Règlement financier, tout excédent au titre de ces chapitres sera reporté sur l'exercice biennal 2010-11.

14. La FAO est soumise à des demandes multiples visant simultanément à mettre en œuvre le Programme de travail prévu pour 2009 et à donner suite à l'EEL. En cas de gains fortuits, qui pourraient découler par exemple de variations imprévues du taux de change, le Comité peut souhaiter envisager d'approuver en principe l'allocation de tout gain fortuit ou excédent budgétaire aux projets d'importance cruciale de dépenses d'équipement en rapport avec la Réforme<sup>6</sup> (*Chapitre 8*) qui seront probablement nécessaires ou se poursuivront durant le prochain

<sup>6</sup> CL 136/7, paragraphe 22 - Le Comité a réaffirmé qu'il convenait d'examiner tous les moyens d'identifier des ressources disponibles, notamment des économies exceptionnelles ou des ressources du Programme ordinaire libérées grâce à des contributions extrabudgétaires à l'appui de programmes techniques, tout en assurant l'exécution intégrale du Programme de travail 2008-09 prévu.

exercice biennal, notamment le Système de gestion des performances (PEMS) et les initiatives de gestion des ressources en personnel (HR-MIS).

15. Enfin, il est rappelé que les rapports budgétaires de fin d'exercice sont établis sur la base du taux de change de 1,36 USD pour 1 euro (taux budgétaire) fixé dans le Programme de travail et budget pour 2008-09. Le Bureau du programme, du budget et de l'évaluation (PBE) suit attentivement la situation, mais des variations peuvent avoir lieu par chapitre si le pourcentage final des dépenses en euros diffère de manière sensible des hypothèses retenues dans les prévisions.

*Orientations demandées au Comité financier*

16. Le Comité est invité à:

- approuver la répartition par chapitre de l'ouverture de crédits nette pour 2008-09 ajustée des économies d'efficacité de 22,1 millions d'USD;
- prendre note des prévisions indicatives des virements prévus entre chapitres budgétaires par rapport à l'ouverture nette de crédits. (Une demande officielle de virements entre chapitres sera présentée à la prochaine session en juillet 2009).

## ANNEXE II

### BARÈME DES CONTRIBUTIONS PROPOSÉ POUR 2010-2011 (Le barème 2008-2009 est indiqué aux fins de comparaison)

| États Membres      | Barème proposé       | Barème              |
|--------------------|----------------------|---------------------|
|                    | 2010-11 <sup>7</sup> | 2008-9 <sup>8</sup> |
|                    | %                    | %                   |
| Afghanistan        | 0,001                | 0,001               |
| Afrique du Sud     | 0,292                | 0,292               |
| Albanie            | 0,006                | 0,006               |
| Algérie            | 0,086                | 0,086               |
| Allemagne          | 8,619                | 8,619               |
| Andorre            | 0,008                | 0,008               |
| Angola             | 0,003                | 0,003               |
| Antigua-et-Barbuda | 0,002                | 0,002               |
| Arabie saoudite    | 0,752                | 0,752               |
| Argentine          | 0,327                | 0,327               |
| Arménie            | 0,002                | 0,002               |
| Australie          | 1,796                | 1,796               |
| Autriche           | 0,891                | 0,891               |
| Azerbaïdjan        | 0,005                | 0,005               |
| Bahamas            | 0,016                | 0,016               |
| Bahreïn            | 0,033                | 0,033               |
| Bangladesh         | 0,010                | 0,010               |
| Barbade            | 0,009                | 0,009               |
| Bélarus            | 0,020                | 0,020               |
| Belgique           | 1,108                | 1,108               |
| Belize             | 0,001                | 0,001               |
| Bénin              | 0,001                | 0,001               |
| Bhoutan            | 0,001                | 0,001               |
| Bolivie            | 0,006                | 0,006               |
| Bosnie-Herzégovine | 0,006                | 0,006               |
| Botswana           | 0,014                | 0,014               |
| Brésil             | 0,880                | 0,880               |
| Bulgarie           | 0,020                | 0,020               |
| Burkina Faso       | 0,002                | 0,002               |
| Burundi            | 0,001                | 0,001               |
| Cambodge           | 0,001                | 0,001               |

<sup>7</sup> Dérivé directement du barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2007-2009 adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/237 du 22 décembre 2006.

<sup>8</sup> Dérivé directement du barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2007-2009 adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/237 du 22 décembre 2006.

| États Membres                         | Barème proposé       | Barème              |
|---------------------------------------|----------------------|---------------------|
|                                       | 2010-11 <sup>7</sup> | 2008-9 <sup>8</sup> |
|                                       | %                    | %                   |
| Cameroun                              | 0,009                | 0,009               |
| Canada                                | 2,992                | 2,992               |
| Cap-Vert                              | 0,001                | 0,001               |
| Chili                                 | 0,162                | 0,162               |
| Chine                                 | 2,680                | 2,680               |
| Chypre                                | 0,044                | 0,044               |
| Colombie                              | 0,106                | 0,106               |
| Comores                               | 0,001                | 0,001               |
| Congo                                 | 0,001                | 0,001               |
| Costa Rica                            | 0,032                | 0,032               |
| Côte d'Ivoire                         | 0,009                | 0,009               |
| Croatie                               | 0,050                | 0,050               |
| Cuba                                  | 0,054                | 0,054               |
| Danemark                              | 0,743                | 0,743               |
| Djibouti                              | 0,001                | 0,001               |
| Dominique                             | 0,001                | 0,001               |
| Égypte                                | 0,089                | 0,089               |
| El Salvador                           | 0,020                | 0,020               |
| Émirats arabes unis                   | 0,304                | 0,304               |
| Équateur                              | 0,021                | 0,021               |
| Érythrée                              | 0,001                | 0,001               |
| Espagne                               | 2,983                | 2,983               |
| Estonie                               | 0,016                | 0,016               |
| États-Unis d'Amérique                 | 22,000               | 22,000              |
| Éthiopie                              | 0,003                | 0,003               |
| Ex-République yougoslave de Macédoine | 0,005                | 0,005               |
| Fédération de Russie                  | 1,206                | 1,206               |
| Fidji                                 | 0,003                | 0,003               |
| Finlande                              | 0,567                | 0,567               |
| France                                | 6,332                | 6,332               |
| Gabon                                 | 0,008                | 0,008               |
| Gambie                                | 0,001                | 0,001               |
| Géorgie                               | 0,003                | 0,003               |
| Ghana                                 | 0,004                | 0,004               |
| Grèce                                 | 0,599                | 0,599               |
| Grenade                               | 0,001                | 0,001               |
| Guatemala                             | 0,032                | 0,032               |
| Guinée                                | 0,001                | 0,001               |
| Guinée équatoriale                    | 0,002                | 0,002               |
| Guinée-Bissau                         | 0,001                | 0,001               |
| Guyana                                | 0,001                | 0,001               |
| Haïti                                 | 0,002                | 0,002               |

| États Membres                 | Barème proposé       | Barème              |
|-------------------------------|----------------------|---------------------|
|                               | 2010-11 <sup>7</sup> | 2008-9 <sup>8</sup> |
|                               | %                    | %                   |
| Honduras                      | 0,005                | 0,005               |
| Hongrie                       | 0,245                | 0,245               |
| Îles Cook                     | 0,001                | 0,001               |
| Îles Marshall                 | 0,001                | 0,001               |
| Îles Salomon                  | 0,001                | 0,001               |
| Inde                          | 0,452                | 0,452               |
| Indonésie                     | 0,162                | 0,162               |
| Iran, République islamique d' | 0,181                | 0,181               |
| Iraq                          | 0,015                | 0,015               |
| Irlande                       | 0,447                | 0,447               |
| Islande                       | 0,037                | 0,037               |
| Israël                        | 0,421                | 0,421               |
| Italie                        | 5,104                | 5,104               |
| Jamahiriya arabe libyenne     | 0,062                | 0,062               |
| Jamaïque                      | 0,010                | 0,010               |
| Japon                         | 16,706               | 16,706              |
| Jordanie                      | 0,012                | 0,012               |
| Kazakhstan                    | 0,029                | 0,029               |
| Kenya                         | 0,010                | 0,010               |
| Kirghizistan                  | 0,001                | 0,001               |
| Kiribati                      | 0,001                | 0,001               |
| Koweït                        | 0,183                | 0,183               |
| Lesotho                       | 0,001                | 0,001               |
| Lettonie                      | 0,018                | 0,018               |
| Liban                         | 0,034                | 0,034               |
| Libéria                       | 0,001                | 0,001               |
| Lituanie                      | 0,031                | 0,031               |
| Luxembourg                    | 0,086                | 0,086               |
| Madagascar                    | 0,002                | 0,002               |
| Malaisie                      | 0,191                | 0,191               |
| Malawi                        | 0,001                | 0,001               |
| Maldives                      | 0,001                | 0,001               |
| Mali                          | 0,001                | 0,001               |
| Malte                         | 0,017                | 0,017               |
| Maroc                         | 0,042                | 0,042               |
| Maurice                       | 0,011                | 0,011               |
| Mauritanie                    | 0,001                | 0,001               |
| Mexique                       | 2,268                | 2,268               |
| Micronésie (États fédérés de) | 0,001                | 0,001               |
| Moldova                       | 0,001                | 0,001               |
| Monaco                        | 0,003                | 0,003               |
| Mongolie                      | 0,001                | 0,001               |

| États Membres                              | Barème proposé       | Barème              |
|--------------------------------------------|----------------------|---------------------|
|                                            | 2010-11 <sup>7</sup> | 2008-9 <sup>8</sup> |
|                                            | %                    | %                   |
| Monténégro                                 | 0,001                | 0,001               |
| Mozambique                                 | 0,001                | 0,001               |
| Myanmar                                    | 0,005                | 0,005               |
| Namibie                                    | 0,006                | 0,006               |
| Nauru                                      | 0,001                | 0,001               |
| Népal                                      | 0,003                | 0,003               |
| Nicaragua                                  | 0,002                | 0,002               |
| Niger                                      | 0,001                | 0,001               |
| Nigéria                                    | 0,048                | 0,048               |
| Nioué                                      | 0,001                | 0,001               |
| Norvège                                    | 0,786                | 0,786               |
| Nouvelle-Zélande                           | 0,257                | 0,257               |
| Oman                                       | 0,073                | 0,073               |
| Ouganda                                    | 0,003                | 0,003               |
| Ouzbékistan                                | 0,008                | 0,008               |
| Pakistan                                   | 0,059                | 0,059               |
| Palaos                                     | 0,001                | 0,001               |
| Panama                                     | 0,023                | 0,023               |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée                  | 0,002                | 0,002               |
| Paraguay                                   | 0,005                | 0,005               |
| Pays-Bas                                   | 1,882                | 1,882               |
| Pérou                                      | 0,078                | 0,078               |
| Philippines                                | 0,078                | 0,078               |
| Pologne                                    | 0,504                | 0,504               |
| Portugal                                   | 0,530                | 0,530               |
| Qatar                                      | 0,086                | 0,086               |
| République arabe syrienne                  | 0,016                | 0,016               |
| République centrafricaine                  | 0,001                | 0,001               |
| République de Corée                        | 2,184                | 2,184               |
| République démocratique du Congo           | 0,003                | 0,003               |
| République démocratique populaire lao      | 0,001                | 0,001               |
| République dominicaine                     | 0,024                | 0,024               |
| République populaire démocratique de Corée | 0,007                | 0,007               |
| République tchèque                         | 0,282                | 0,282               |
| République-Unie de Tanzanie                | 0,006                | 0,006               |
| Roumanie                                   | 0,070                | 0,070               |
| Royaume-Uni                                | 6,675                | 6,675               |
| Rwanda                                     | 0,001                | 0,001               |
| Sainte-Lucie                               | 0,001                | 0,001               |
| Saint-Kitts-et-Nevis                       | 0,001                | 0,001               |
| Saint-Marin                                | 0,003                | 0,003               |
| Saint-Vincent-et-les Grenadines            | 0,001                | 0,001               |

| États Membres                          | Barème proposé       | Barème              |
|----------------------------------------|----------------------|---------------------|
|                                        | 2010-11 <sup>7</sup> | 2008-9 <sup>8</sup> |
|                                        | %                    | %                   |
| Samoa                                  | 0,001                | 0,001               |
| Sao Tomé-et-Principe                   | 0,001                | 0,001               |
| Sénégal                                | 0,004                | 0,004               |
| Serbie                                 | 0,021                | 0,021               |
| Seychelles                             | 0,002                | 0,002               |
| Sierra Leone                           | 0,001                | 0,001               |
| Slovaquie                              | 0,063                | 0,063               |
| Slovénie                               | 0,097                | 0,097               |
| Somalie                                | 0,001                | 0,001               |
| Soudan                                 | 0,010                | 0,010               |
| Sri Lanka                              | 0,016                | 0,016               |
| Suède                                  | 1,076                | 1,076               |
| Suisse                                 | 1,222                | 1,222               |
| Suriname                               | 0,001                | 0,001               |
| Swaziland                              | 0,002                | 0,002               |
| Tadjikistan                            | 0,001                | 0,001               |
| Tchad                                  | 0,001                | 0,001               |
| Thaïlande                              | 0,187                | 0,187               |
| Timor-Leste                            | 0,001                | 0,001               |
| Togo                                   | 0,001                | 0,001               |
| Tonga                                  | 0,001                | 0,001               |
| Trinité-et-Tobago                      | 0,027                | 0,027               |
| Tunisie                                | 0,031                | 0,031               |
| Turkménistan                           | 0,006                | 0,006               |
| Turquie                                | 0,383                | 0,383               |
| Tuvalu                                 | 0,001                | 0,001               |
| Ukraine                                | 0,045                | 0,045               |
| Uruguay                                | 0,027                | 0,027               |
| Vanuatu                                | 0,001                | 0,001               |
| Venezuela (République bolivarienne du) | 0,201                | 0,201               |
| Viet Nam                               | 0,024                | 0,024               |
| Yémen                                  | 0,007                | 0,007               |
| Zambie                                 | 0,001                | 0,001               |
| Zimbabwe                               | 0,008                | 0,008               |
|                                        | <b>100,000</b>       | <b>100,000</b>      |